

RENTREE Septembre 2019: inscription à l'école maternelle « Le Petit Prince » de l'Ile-Rousse

- Les parents désirant faire admettre leur enfant né en ***2014, 2015 et 2016*** à l'école maternelle de l'Ile-Rousse doivent, au préalable se rendre à la mairie de l'Ile-Rousse, munis d'un justificatif de résidence, du livret de famille comprenant l'état civil de l'enfant et de ses parents, du carnet de santé justifiant des vaccinations obligatoires et éventuellement, du certificat de radiation de l'école d'origine, pour les enfants précédemment scolarisés.

Rappel :

Sont ***inscrits de droit*** à l'école maternelle ***uniquement*** les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2019 (enfants nés en ***2014, 2015 ou 2016***).

- Puis se présenter, pour procéder à l'admission définitive de votre enfant, à l'école maternelle :

- le ***mardi 18*** juin 2019,
- le ***jeudi 27*** juin 2019 ou,
- le ***mardi 02*** juillet 2019

de ***9h à 11h*** et de ***14h à 16h***,

munis des documents précités et de l'attestation d'inscription préalablement délivrée par les services communaux.

Les inscriptions ***à la cantine*** seront uniquement enregistrées par les services de la communauté des communes du bassin de l'Ile-Rousse (renseignements au ***04 95 46 31 34***).

Pour tout renseignement complémentaire joindre l'école maternelle au ***04 95 60 80 62 (entre 15h et 15h20) les lundi et jeudi .***